



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Assemblée Générale du 15/03/2013

Lieu : Montpellier

Début de séance 10h

Présents :

Marie-France Barthet (Université de Toulouse)
Françoise Rieg-Falson (Université Claude Bernard Lyon 1)
Bernard Legube (Université de Poitiers et PRES Limousin-Poitou Charentes)
Pierre Chiappetta (Université Aix Marseille)
Christian Perigaud (Université Montpellier 2)
Minh Chau Pham (Paris Diderot)
Jean-Pierre Faugere (Paris Sud)
Christine Choppy (Université Paris Nord)
Lucie Cocqempot (université de Bretagne Occidentale)
Rémy Mullot (Université de La Rochelle)
Florent Calvayrac (Université du Maine)
Laetitia Zurletto (Université de Nice Sophia Antipolis)
Christiane Adam (Observatoire de Paris)
Houang Augkhala (Université de Reims Champagne Ardenne)
Anne Milet (Université Joseph Fourier)
Didier Bellefleur (ENGEES Strasbourg)
Mireille Mourzelas (CIRAD)
Chamira Lessigny (CNRS)
Rachid Amara (Université du Littoral Côte d'Opale)
Ngoc Diep Lai (Université de Cergy Pontoise)

Représentés :

Université de Limoges (procuration à Bernard Legube)
Université Paul Sabatier (procuration à Marie-France Barthet)

Assistaient également à la séance :

Pierre Sebban (Recteur USTH)
Céline Gausson (Chargée de Projet)
Jacques Erschler (Chargé de mission)
Alexandre Peaudeau (MAEE)
Pascal Gantet (Université Montpellier 2)
Philippe Lecoeur (Paris-Sud)
Guillaume Gelé (Université de Reims Champagne Ardenne)

Discours de bienvenue du Président de l'Université Montpellier 2, Michel Robert.

Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 15 mars 2012.

(Cf. annexe 1)

L'Université de Reims demande à ce que l'orthographe du nom de sa représentante à l'Assemblée Générale soit corrigée sur le procès verbal. Il faut ajouter un s : Laure Castin.

Il est aussi suggéré que les établissements des membres présents soient précisés sur les prochains CA/PV.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Lecture du rapport moral de l'association par la présidente:

(Cf. annexe 2)

A la suite de la lecture de ce rapport, plusieurs questions sont posées :

- Est-ce qu'il y a un amortissement prévu des équipements qui sont achetés et donnés par le Consortium à l'USTH ? L'amortissement doit être pris en compte par l'USTH. Le Recteur va étudier la question.

-Ou en est la fondation ?

Le MESR a relancé plusieurs fois les entreprises. Pour l'instant, compte tenu du contexte économique, les entreprises ont des réticences à s'engager. Une réflexion a été entamée sur un nouveau moyen de mobiliser les entreprises, en réduisant le seuil du montant exigé pour entrer dans la fondation. Il est rappelé que depuis 2010 et tant que la fondation n'est pas créée, l'argent émanant de l'ambassade qui lui était destiné (400K€/an) est versé au Consortium USTH pour l'achat d'équipements (recherche et travaux pratiques).

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Lecture du rapport financier de l'association par le trésorier :

(Cf. annexe 3)

Après la lecture, il est dit que pour les prochains rapports financiers, il serait bien qu'une date de rédaction du rapport apparaisse sur le document et que soient également ajoutés le fonds de roulement et le fonds d'investissement.

Il y a aussi une demande de Jean-Pierre Faugere pour qu'un bilan soit réalisé sur l'investissement français dans le projet USTH (Ministères, établissements, organismes).

Marie-France Barthet ajoute que même si le résultat de l'exercice est légèrement déficitaire à environ -4000 euros, l'association est dans une bonne situation financière avec un fonds de roulement autour de 170 000 euros.

Pour avoir une meilleure visibilité sur le coût des missions, il faut travailler sur un dispositif de présentation de ces coûts par établissement.

Afin de réduire les coûts pour les établissements et pour le Consortium, peut-on envisager à l'USTH la mise en place d'outils numériques pour l'enseignement à distance ?

Une réflexion doit être engagée sur ce point. Marie-France Barthet signale le lancement prochain du programme FUN (France Université Numérique) qui pourrait accompagner une action sur les masters. Pierre Sebban indique également des possibilités dans le cadre du prêt de la banque asiatique de développement (Centre pour l'Excellence de l'Enseignement et de la Formation)

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Après des interventions soulignant la charge de plus en plus difficile à supporter par les établissements pour le financement des enseignements et des frais de mission (voyages), Marie-France Barthet prend la parole pour lire la lettre envoyée par le Consortium à Mme Bonnafous. (cf. annexe4)

Informations sur l'USTH, présentation par Pierre Sebban

(cf. annexe5)

Problème évoqué : certains doctorants issus de la première vague de recrutement n'ont pas un niveau satisfaisant. Que deviendront-ils après leur soutenance ? Ils seront recrutés soit dans l'administration vietnamienne soit à l'USTH sur des profils d'ingénieurs, voire de techniciens. Au retour au Vietnam, il y aura un jury de recrutement permettant de ne sélectionner que les docteurs de bon niveau pour un recrutement sur des postes d'enseignants-chercheurs à l'USTH. Pour compléter leur évaluation sur la base de leur dossier, de l'avis du directeur de thèse et d'un entretien, il est prévu de leur proposer des tâches à l'USTH dans la période se situant entre leur retour au Vietnam et la tenue des jurys (6mois)

La durée de la thèse est-elle trop courte ? Le Recteur répond que les doctorants ont la possibilité de prolonger leur durée de thèse s'ils obtiennent l'accord du VIED. D'autre part, les doctorants du programme 911 auront la possibilité de prolonger leur thèse d'un an avec un financement.

Informations sur les doctorants, présentation par Françoise Rieg-Falson
(Cf. annexe 6)

Sur la procédure de sélection des sujets, il y a une remarque : il faut disposer d'une information claire en ce qui concerne les besoins thématiques de l'USTH (prenant en compte notamment les axes de recherche à développer) pour aider au classement des sujets.

Une école doctorale sera créée prochainement à l'USTH, ce qui devrait aider à mieux structurer le recrutement des doctorants en relation avec les besoins de l'USTH.

Plusieurs points sont évoqués :

- Certains établissements exigent que les doctorants aient un montant minimum de bourse de thèse. Quid si la bourse USTH n'est pas assez élevée ?

Dans ce cas, soit les laboratoires complètent, soit ils ne doivent pas proposer de sujets. Il faudra préciser cela dans le prochain appel à sujet et aussi le fait que, dans le cas où le doctorant ne peut pas soutenir sa thèse, il doit rembourser toutes les sommes qui lui ont été versées au titre de sa bourse de thèse.

Vie de l'association :

Le rappel est fait par Jacques Erschler : le fait que l'on soit établissement membre d'un groupement qui lui-même est membre du Consortium ne dispense pas l'établissement d'adhérer au Consortium. Si l'établissement n'adhère pas, il ne peut pas recevoir de doctorant et il devra payer les per diem des enseignants qu'il envoie en mission.

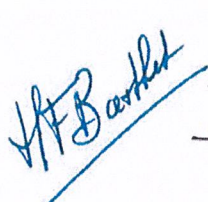
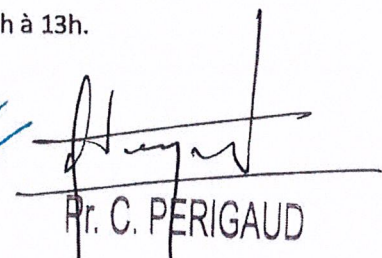
Sur les conventions d'adhésion : au jour de l'AG, il y a 17 conventions sur 43 qui sont revenues signées au Consortium USTH.

Les Conventions Master sont également en cours de signature dans les établissements (processus complexe en raison du caractère multi-établissements de ces conventions). Il est demandé aux correspondants de suivre le traitement du dossier dans leur établissement afin de limiter les retards.

Le MAEE a versé 400 000 euros en 2010 et 400 000 euros en 2011 qui ont été dépensés pour l'achat et l'envoi d'équipements à l'USTH. En 2013, 400 000 euros ont de nouveau été versés au Consortium pour l'achat d'équipements.

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le jeudi 27 mars 2014 à Poitiers de 10h à 13h.

Fin de la réunion à 13h30



Pr. C. PERIGAUD